

Règlement du Parrainage chez Laho Artois-Douaisis

Objectif : Encourager nos apprentis à recommander Laho Artois-Douaisis à leurs amis, proches ou membres de leur famille en récompensant les efforts de parrainage.

1. Conditions de Parrainage :

1. Éligibilité du Parrain :

- Le parrain doit être un apprenti actuellement inscrit chez Laho Artois-Douaisis.

2. Conditions du Filleul :

- Le filleul peut être un ami, un proche ou un membre de la famille du parrain.
- Le filleul doit signer un contrat chez Laho Artois-Douaisis.
- Le filleul doit compléter sa période d'essai de 3 mois avec succès.

2. Récompenses :

1. Carte Cadeau de 50€ :

- Le parrain recevra une carte cadeau d'une valeur de 50€ pour chaque filleul qui remplit les conditions de parrainage mentionnées ci-dessus.

2. Bonus Exceptionnel :

- Si le parrain et son filleul assistent à l'événement spécial "Laho Time" et que le filleul a satisfait aux conditions de parrainage, la carte cadeau du parrain sera doublée, atteignant une valeur de 100€.

3. Conditions Générales :

1. Validation du Parrainage :

- Le parrainage sera validé une fois que le filleul aura signé son contrat et complété avec succès sa période d'essai de 3 mois.

2. Réclamations :

- Toute réclamation ou question concernant le parrainage doit être adressée au service RH de Laho Artois-Douaisis.

3. Modifications du Règlement :

- Laho Artois-Douaisis se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment, avec notification préalable aux apprentis concernés.

En participant au programme de parrainage, vous acceptez les termes et conditions ci-dessus.